

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

07 JUN 2010

BERNAY

L'an Deux Mille Dix, le Premier Juin, à Vingt Heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance  
ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous  
la présidence de Madame Jocelyne EPINETTE, Maire.

Etaient présents : Mme Jocelyne EPINETTE, Maire, M. Philippe COUTEL et Mme Corinne  
LEGER, Adjoints, Mmes Anita DUCHEMIN, Dominique HENRY, Karine MAHEUT,  
MM. Etienne AUBERT, Didier LUCAS, Jean NICOLLE, Frédéric PREVOSTEAU.  
Absent excusé : Néant.

Absent non excusé : M. Loïc GHIRARDI.  
Monsieur Didier LUCAS a été nommé Secrétaire.

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 25 MAI 2010
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 25 MAI 2010
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>
EN EXERCICE <input type="text" value="11"/>
PRESENTS <input type="text" value="10"/>
VOTANTS <input type="text" value="10"/>

**OBJET**

**SCOT PAYS RISLE CHARENTONNE**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Schéma de COhérence  
Territoriale (SCOT) du Pays Risle-Charentonne arrêté par le Comité Syndical Mixte du  
Pays Risle-Charentonne par délibération du 15 Mars 2010 (31 pour, 0 contre, 2 abstentions).

Le dossier complet composé du rapport de présentation, du projet d'aménagement et de  
développement durable, du document d'orientations générales et de documents  
graphiques a été transmis par DVD, pour avis de la Commune comprise dans le périmètre  
du SCOT représentant 135 Communes, 8 Communautés (dont Beaumont le Roger),  
67.693 habitants sur un territoire de 130.330 hectares.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le projet de Schéma de COhérence  
Territoriale du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.

Délibération certifiée  
exécutoire, le :

**15 JUN 2010**

Publication le :

**15 JUN 2010**

Le Maire,  
Jocelyne EPINETTE.

Pour Copie Conforme.

Le Maire,  
Jocelyne EPINETTE



signature